

Open de la Soie

29-30 avril et 1^{er} mai 2017

Plan d'eau du Grand Large (Lyon-Meyzieu - Décines)

Club de Voile Lyon Meyzieu

Grade 5A



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)* les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions »,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5. Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place, les modalités seront détaillées dans les IC.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à :

Tous les dériveurs Intersérie Fast (Ratings FFV : de 855 à 1000 inclus)
Tous les dériveurs Intersérie Médium (Ratings FFV : de 1005 à 1100 inclus)

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en fin d'avis de course en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, de préférence avant le 22 avril à :

Cercle de la Voile de Lyon Meyzieu "Grand Large"
115 bis, Avenue du Carreau
69330 MEYZIEU

Veillez libeller votre chèque à l'ordre du Cercle de la Voile de LYON MEYZIEU (CVLM).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER – pré-inscription avant le 21 Avril

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Dériveur solitaire	20 €
Dériveur double	30 €

DROITS A PAYER – après le 21 Avril (ou sur place)

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Dériveur solitaire	25 €
Dériveur double	40 €

Les préinscriptions se font sur internet (Doodle) :

<http://doodle.com/poll/nqnftuu4s8r8gvth>

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Samedi 29 avril de 10H00 à 13H30
- 5.2 Jauge et contrôle
Samedi 29 avril de 10H00 à 13H30
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
29 Avril	14 h	Toutes classes
30 Avril	11 h	Toutes classes
1 ^{er} Mai	10 h	Toutes classes

- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 h 00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://cv-lyon.over-blog.com/>

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront du type bananes.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Un classement sera établi pour chacune des classes suivantes : Dériveurs Fast & Médium

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er} pour la classe Dériveur Fast

1^{er} pour la classe Dériveur Medium

1^{er} pour chaque classe de bateaux monotypes supérieure à 10 participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'A.O. de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

MI-AVRIL LA TEMPERATURE DE L'EAU EST BASSE, ET NECESSITE LE PORT D'UNE TENUE ADAPTEE.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires (inscription, hébergements,...), veuillez contacter :

André Schaich

Mail : andre.schaich@sfr.fr

Tél : 06 17 71 22 91 (CVLM)

Si vous avez l'intention de participer n'hésitez pas à le contacter, cela nous aidera à organiser votre meilleur accueil.

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Open de la soie », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

ANNEXE 1 - ZONE DE COURSE

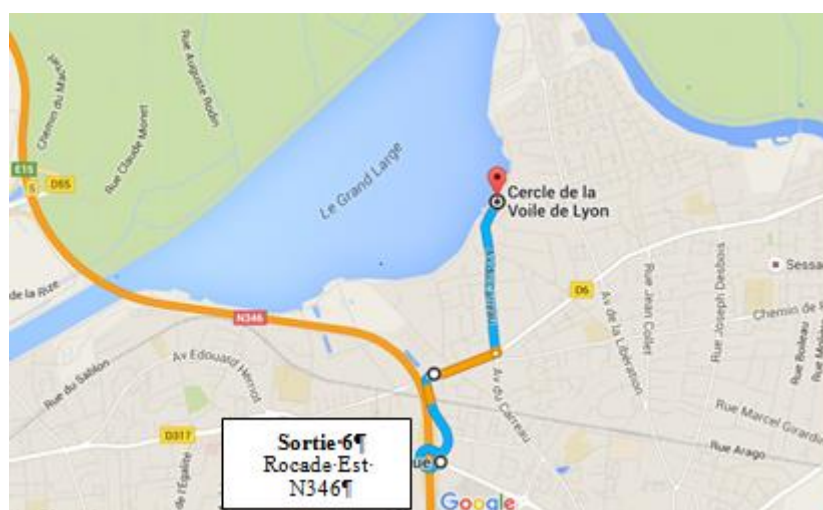
ANNEXE 2 - PLAN D'ACCES

En venant du Nord, du Sud, de l'Ouest ou de l'Est :

- De l'autoroute A6, A7, A 42 ou A43, prendre l'A46 puis la rocade Est aussi nommée N346.
- Sortir à la sortie 6 « Meyzieu – Le grand large »

Une fois sortis de la rocade Est :

- Au rond point au dessus de la rocade, prendre la sortie en direction du « Grand Large ».
- Après un premier feu, vous circulez sur l'avenue de Verdun.
- Au second feu sur l'avenue de Verdun et à hauteur garage OPEL sur votre droite et d'une boulangerie sur votre gauche, prendre à gauche l'Avenue du Carreau.
- Continuer tout droit sur 850m.
- Au 115 Bis avenue du Carreau sur votre gauche, vous arriverez au Cercle de Voile de Lyon Meyzieu !



ANNEXE 3 - HEBERGEMENTS POSSIBLES

« Possibilité de camping et camping car sur le club ! »

Au bord du lac (5min à pied du club) :

Camping Les Voiles du Grand Large (Lieu du repas coureurs)

(Gites, Emplacement tentes & camping car)

Tarif préférentiel pour les régatiers de l'Open de la Soie

Tél. : 04 78 31 42 16

Adresse : 81 RUE VICTOR HUGO - 69330 MEYZIEU

Hôtels à proximité :

Hotel Formule 1

Adresse : Avenue des Pays-Bas, 69330 Meyzieu

Téléphone : 0 891 70 52 83

Hôtel des Lumières

Adresse : 150 Rue de la République, 69330 Meyzieu

Téléphone : 04 78 27 17 03

Kyriad Lyon Est - Meyzieu Zi

Adresse : 22 Avenue Lionel Terray, 69330 Jonage, France

Téléphone : 08 92 23 48 13

B&B Hôtel LYON Meyzieu

Adresse : 8 ter Rue de la République, 69330 Meyzieu

Téléphone : 08 92 70 75 35

Chambre d'hôtes :

Le Mont Joyeux

Adresse : 20 Rue du Mont Joyeux, 69330 Meyzieu

Téléphone : 04 78 04 21 32

ANNEXE 4 - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Informations sur le(s) régatier(e-s)		
Ces informations nous faciliteront les démarches d'inscription. Merci de votre aide !		
Type support	<input type="checkbox"/> Solitaire	<input type="checkbox"/> Double
	Série de bateau :	N° Voile :
Barreur(se)	Nom :	Prénom :
	Club :	N° Licence :
Equipier(e)	Nom :	Prénom :
	Club :	N° Licence :
Coordonnées :		
Mail :		
Téléphone :		

Repas coureurs		
Le repas coureurs se tiendra au CVLM le 30 avril au soir		
Formule à 20 Euros (à confirmer) / personne		
Afin de faciliter l'organisation et vous accueillir dans les meilleures conditions, pourriez vous nous préciser si :		
<input type="checkbox"/> vous pensez venir au repas coureurs Si oui, à combien : Personne (s)	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas encore si vous viendrez ou pas au repas coureurs	<input type="checkbox"/> vous pensez ne pas venir au repas coureurs